

# Face au COVID-19 la CGECI vous informe

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Hebdo 009 | Vendredi 12 juin 2020

## Sommaire

- 1 **Edito** : La Covid-19 va-t-elle freiner l'augmentation constatée des financements aux PME ?
- 2 **Analyse d'impact** :
  - 2 Impact de la COVID-19 sur les entreprises : résultats de l'enquête de la CGECI
  - 3 Webinar : COVID-19, quel impact sur le financement des entreprises dans l'UEMOA
- 4 **La parole est à l'UNETEL** : Contribution des Opérateurs Telecoms à la gestion de la crise de la COVID-19
- 5 **Appui aux entreprises** :
  - 5 Bilan du dispositif mis en place durant la phase transitoire
  - 6 Les critères d'éligibilité aux fonds en cours de discussion
  - 7 COVID-19 : Relance des filières fruitières ivoiriennes
- 8 **Plaidoyer** :
  - 8 Pour une accélération du paiement des dettes intérieures de l'Etat
  - 9 Crédit de TVA : Les membres de la CGECI constatent que la régie s'essouffle
- 9 **Lutte contre la COVID-19** : Nouvelles mesures prises par le CNS
- 10 **Dialogue social** : Les négociations entre employeurs et travailleurs sur le licenciement piétinent
- 11 **Emploi** : Participer à l'enquête du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
- 12 **Actualité de la semaine** :
  - 12 Convention SOCACI-COFINA : 18 milliards FCFA pour accompagner les PME
  - 13 La CGECI présente les résultats de son enquête sur l'impact de la COVID-19
- 14 **Brèves et circulaires**
- 15 **Bonnes pratiques** : Fondamentaux en prévention des risques professionnels
- 16 **Les entreprises se mobilisent pour faire des dons**

## Editorial

### La COVID-19 va-t-elle freiner l'augmentation constatées des financements aux PME?



**Daouda COULIBALY**  
Vice-Président - CGECI

Dans le contexte de la crise sanitaire majeure que traverse le monde en général et la Côte d'Ivoire en particulier, et la décélération économique anticipée induite par les mesures prises par les autorités pour faire face à l'épidémie de COVID-19, les entreprises, notamment les PME, s'inquiètent à nouveau au sujet de leur accès au financement. Alors que le soutien de l'Etat et des banques aux entreprises est devenu le rempart majeur face aux tensions de trésorerie et à la crise de liquidité

qu'elles affrontent, les entreprises s'interrogent sur l'efficacité des dispositifs mis en place pour leur faire accéder à des fonds cruciaux pour leur avenir.

Pour les PME, la crise liée à la COVID-19 ne pouvait plus mal tomber. Avant la survenue de la pandémie, les financements bancaires aux PME étaient plutôt en constante augmentation, et le cycle haussier semblait désormais irréversible sous l'effet conjugué des différents acteurs du système bancaire et financier. Une note récente du Conseil national du crédit établissait ainsi qu'à fin juin 2019, l'encours brut des crédits accordés par les 29 établissements en activité ressortait à 7.645, 3 milliards FCfa, en progression de 14% par rapport à son niveau à fin juin 2018.

Selon la même note, l'encours brut des crédits accordés à la clientèle PME-PMI s'établissait à 1566,8 milliards FCfa, en hausse de 5,9% et 24,6% respectivement par rapport aux situations à fin décembre et fin juin 2018.

La crise liée à la COVID-19 que nous vivons impacte substantiellement l'activité des différents acteurs et secteurs de l'économie, et le système bancaire et financier n'est pas en reste. Selon l'économiste Jézabel Couppey-Soubeyran, maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, spécialiste du système bancaire et de la régulation, « Il y a deux risques pour les banques : premièrement du côté de leurs activités de crédits, elles vont devoir faire face à des non remboursements. S'il y a des pertes, il faut que les banques puissent absorber ces pertes, notamment en empruntant sur les marchés pour faire

face à leurs propres échéances. Ce risque, on l'appelle le risque « d'illiquidités ».

Conscientes de l'enjeu, les autorités de contrôle et de régulation bancaire et financière de l'Umoa ont pris des mesures de limitation de l'impact COVID-19 sur le système bancaire et le financement de l'activité économique. Citons, entre autres :

- Le report des échéances sans impact sur les fonds propres des banques qui a été mis en place par la BCEAO pour les crédits et les établissements affectés par la crise. Avec cet assouplissement des règles de défaut, les banques ont donc la possibilité d'accompagner les clients malgré les difficultés ;
- L'injection de la liquidité au niveau des banques à des conditions d'accès beaucoup plus souples et surtout à un coût qui est totalement limité et contenu par la banque centrale ;
- La réduction ou la gratuité de certains services bancaires mis en place pour permettre aux entreprises les plus en difficulté de pourvoir réduire leurs charges.

Ces actions de soutien au financement des PME viennent s'ajouter à celles initiées par la CGECI depuis plusieurs années en faveur des PME. A travers son initiative La Finance s'engage menée conjointement avec son partenaire ESP, la CGECI mobilise l'écosystème financier en faveur des PME, et conduit plusieurs programmes de renforcement de capacités de celles-ci.

Dans le but de permettre à de nombreuses Petites et Moyennes Entreprises de bénéficier du Fonds de soutien aux PME créé par le gouvernement, la CGECI continue d'étoffer son dispositif d'accompagnement. Il y a une semaine, c'était l'installation d'un guichet au 2ème étage de la Maison de l'Entreprise, plus précisément au sein du Centre d'Appui et de Développement des Entreprises (CADE), pour leur permettre d'accéder au Fonds. Cette semaine, ce fut le mariage entre la Société de Cautionnement de Côte d'Ivoire (SOCACI) et la structure de méso-finance COFINA et qui va permettre à cette dernière de financer des PME jusqu'à hauteur de 18 milliards FCFA . J'ai personnellement assisté à ce « mariage » qui fait la fierté de la Commission que je préside.

## Analyse d'impact

### Impact de la COVID-19 sur les entreprises : résultats de l'enquête de la CGECI



Photo d'illustration

Pour freiner la propagation de la pandémie de la COVID-19, l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des mesures. Ces mesures ont abouti au ralentissement économique et à la fermeture de certaines entreprises.

Afin d'évaluer l'impact socioéconomique de la COVID 19 sur les activités des entreprises ivoiriennes et en particulier celles membres de la CGECI, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a réalisé une enquête du 12 au 29 mai 2020.

Les principaux résultats sont les suivants :

- **Profil des entreprises participantes :**  
125 entreprises dont 45% sont des GE et 51% des PME : Services (67%), Industrie (17%), Commerce (10%), Agriculture (6%)  
15 associations ou groupements membres de la CGECI (APCI - APCCI - ASA-CI - CCIF-CI - FEDERMAR - FENAPEPS-CI - GIBTP - GIPAME - GOTIC - GPP - MPME - UGECI - UNEMAF - UNETEL - UPESUP)

- **Impact sur les activités :**

- 98% des entreprises enquêtées affirment que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur leurs activités
- 84% des entreprises estiment ainsi que leur chiffre d'affaires est en baisse sur la période de Janvier à Avril 2020 relativement à l'année précédente parmi lesquelles près de 33% ont une baisse du CA entre 25 et 50%.
- Plus de 50% des entreprises ne pourraient

pas survivre au-delà de 3 mois en cas de continuité de la COVID-19

- 15% des PME affirment que la crise a déjà entraîné la fermeture de leurs entreprises
- Organisation des méthodes de travail :
  - Réduction/suspension des activités : 87%
  - Télé travail : 64%
  - Digitalisation des activités : 48%
  - Arrêt des activités : 24%
  - Développement de nouvelles activités : 20%

- **Impact sur les emplois**

- 43% ont opté pour le travail à temps partiel
- 35% ont mis en congés payés leurs employés.
- 25% des entreprises ont mis en chômage technique leurs employés
- 5 % ont licencié leurs employés
- 11% des entreprises n'ont pris aucunes mesures particulières et ont maintenu le même rythme de travail ainsi que la totalité de leurs employés

- **Estimation des besoins financiers pour le maintien des activités des entreprises**

- 66 % des entreprises interrogées ont eu recours au dispositif de soutien mis en place par le Gouvernement et la BCEAO.
- 93 % des entreprises ayant répondu estiment avoir des besoins de financement pour le maintien de leurs activités avec 44% des PME ayant un besoin de financement entre 20 et 100 millions de FCFA et près d'un tiers des GE sollicitant plus d'un milliard FCFA pour relancer leurs activités
- La quasi-totalité des entreprises interrogées envisagent de solliciter les fonds de soutien mis en place par le gouvernement (97% des PME et 83% des GE)

Face à ces conséquences de la COVID-19 sur les entreprises, la CGECI va proposer un plan de relance des activités post COVID-19 qui tient compte des préoccupations des différents secteurs d'activités.

## Analyse d'impact

### COVID-19: Quel impact sur le financement des entreprises dans l'UEMOA : Les conclusions d'un Webinaire



Photo d'illustration

La Direction Exécutive de la CGECI a participé au Webinaire organisé par Bpifrance sur le thème : « COVID-19 : Quel impact sur le financement des entreprises dans l'UEMOA ? » C'était le 05 juin 2020.

Selon M. François Sporrer, Chef du Service Economique Régional pour l'Afrique de l'Ouest (DG Trésor), l'impact de la crise sur l'économie de l'UEMOA résulte entre autres facteurs, de la baisse de la demande des matières premières, de la perturbation des chaînes mondiales d'approvisionnement et de la réduction des investissements.

A sa suite, le Directeur Général Adjoint - Clientèle Entreprises de la Société Générale Côte d'Ivoire (SGCI), a indiqué que l'impact de la crise peut être perçu sur le chiffre d'affaires, la trésorerie, les emplois et les investissements et que les actions entreprises par la SGCI ont permis à cette banque de revoir sa politique d'octroi de crédit et de continuer de renforcer sa stratégie digitale.

Dans son intervention, Mme Laureen Kouassi-Olsson, Directrice Régionale Afrique de l'Ouest et Centrale de Amenthis Finance, a annoncé que

son entreprise a été dans l'œil du cyclone en essayant d'anticiper l'impact de cette crise sur la valorisation de ses actifs; ce qui lui a permis de ne pas connaître un ralentissement drastique de la demande. La crise a permis à ladite structure de repenser la stratégie à court et moyen terme des entreprises de son portefeuille qu'elle accompagne dans le cadre d'une levée de fonds auprès d'autres institutions financières. L'objectif étant d'adapter AMENTHIS Finance à ses nouvelles réalités, en se positionnant comme un vecteur de la digitalisation en Afrique notamment dans l'espace UEMOA où il anticipe des évolutions positives avec pour base, une monnaie commune et des fondamentaux solides.

Pour terminer, Docteur Felix Edoh Kossi Amenounve, Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), a indiqué que le pire mois qu'a connu la BRVM, depuis le début de la crise a été le mois de mars 2020 dû au reflet de l'incertitude de la pandémie. Cependant, une amélioration du marché boursier est à noter en avril et en mai consécutive à une confiance retrouvée des investisseurs et à un dynamisme du marché obligataire avec 35% de croissance. La BRVM a aussi mis l'accent sur l'importance de développer les marchés des capitaux afin de permettre à l'Afrique d'avoir plus d'entreprises solides.

La CGECI s'inscrit dans la vision des participants de permettre aux entreprises de bénéficier de financement, en particulier durant cette crise. Elle a mis en place une cellule au sein de son Centre d'Appui au Développement des Entreprises (CADE) afin d'accompagner les entreprises vers les différents fonds de soutien de l'Etat. Une seconde cellule sera mise en place au sein du MPME, qui est, par ailleurs, membre de la CGECI.



**Pour remonter vos préoccupations et vos suggestions  
pour l'amélioration de la Newsletter "La Veille du Patronat".**



**N'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse suivante : [covid19@cgeci.ci](mailto:covid19@cgeci.ci)**

**La parole est à l'UNETEL**

**CRISE COVID-19 : LES OPÉRATEURS TELECOMS IMPACTÉS MAIS RESTANTS AU COEUR DE LA LUTTE**



Photo d'illustration

« Covid-19 change le monde, le fonctionnement des sociétés se transforme, les métiers évoluent, la façon même dont on fait du business est modifiée ... Et le secteur des Télécommunications est au cœur de ces altérations. Leur fonction étant de connecter la population ainsi que les entreprises, ils sont naturellement, lourdement impactés par toutes ces évolutions. »

Ces propos de Martine Kurth (Expert GARTNER et Cabinet IDC) traduisent de manière succincte la pression qui s'exerce à travers le monde sur les opérateurs Télécoms et singulièrement en Côte d'Ivoire.

Les défis à relever par les opérateurs télécoms locaux sont nombreux et variés avec le même degré d'acuité : assurer le fonctionnement optimal des réseaux éprouvés par un brusque afflux de requêtes multiformes, accroître le nombre d'équipes chargées d'assurer la continuité du service, maintenir la qualité de service, trouver des palliatifs aux ruptures des stocks d'équipements dues aux difficultés d'approvisionnement (la Chine étant le premier fournisseur au monde pour bon nombre de technologies), faire face au challenge de sécurisation des plateformes à un moment où la cybercriminalité s'est intensifiée, assister les abonnés dans leur processus d'appropriation du digital ou de transformation digitale de leurs processus-métiers, veiller à la protection sanitaire des personnels et des abonnés dans les espaces commerciaux, etc.

Ces dispositions mises en place pour une durée inconnue viennent obérer et continueront d'alourdir de manière significative les charges des opérateurs télécoms dont l'industrie, fortement capitalistique (de lourds investissements technologiques en permanence), se trouve confrontée depuis une dizaine d'années à la concurrence féroce des GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) qui réalisent des chiffres d'affaires importants en Côte d'Ivoire tout en échappant aux impôts et aux régulations locaux. Avant la crise sanitaire COVID-19, les revenus générés par le segment Voix avaient chuté de plus de 50% de ce fait. Une baisse de près de 75% sur ce segment est pressentie pour la période de la pandémie.

La baisse de revenus des entreprises de télécoms sera considérablement accentuée par les lourds investissements effectués dans des solutions de télétravail, de communications unifiées et solutions de streaming pour faciliter la mise en place de conférences virtuelles, l'accroissement des incidents liés à la coupure, souvent volontaire, des câbles enterrés, le ralentissement de l'activité commerciale due aux mesures de couvre-feu, la réduction de la dépense des abonnés en services numériques du fait de l'incertitude sur la pérennité de leurs revenus, l'alourdissement de la dette clients et l'arrêt des activités de prospection et de marketing des opérateurs. Pour le seul 1er trimestre 2020, les pertes liées uniquement au ralentissement d'activité sont estimées à environ 10 milliards de nos francs.

Cependant, quand bien même à l'inverse d'autres pays, aucune mesure de soutien n'ait été envisagée spécifiquement pour ce secteur reconnu aujourd'hui comme un service de base, essentiel à l'économie par sa transversalité, les opérateurs télécoms, toujours constants dans leur démarche citoyenne, ont multiplié les initiatives de soutien au gouvernement et aux abonnés, évalués à plusieurs centaines de millions de Francs CFA.

<p><b>Exemples d'actions de soutien au gouvernement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place gracieuse de plus d'une dizaine de call centers (installation et exploitation à la charge des opérateurs réduction et formation des agents à la charge des opérateurs)</li> <li>▪ Implémentation de numéros d'urgences</li> <li>▪ Mise à disposition de SMS gratuits</li> <li>▪ Dons en équipements médicaux, matériels et produits sanitaires ...</li> </ul>
<p><b>Exemples d'actions de soutien aux abonnés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des tarifs de communication mobile</li> <li>▪ Equipements Internet Fixe, Combinés Fixes et accessoires à tarifs réduits</li> <li>▪ Solutions de netmeeting à tarifs réduits</li> <li>▪ Mise à disposition d'applications gratuites</li> <li>▪ Réduction de frais de transfert sur les transactions par mobile money ...</li> </ul>

Pour une meilleure maîtrise de leurs charges, les entreprises télécoms se focalisent sur les défis d'un haut niveau de criticité, les autres projets étant repoussés, voire annulés. Dans la morosité ambiante, il existe toutefois des perspectives intéressantes pour les années à venir dans la mesure où, à pas forcés, la Côte d'Ivoire est réellement en train d'assurer la transformation digitale de son économie et pourra ainsi enfin profiter des bienfaits des TIC en termes de productivité et de rentabilité. Et qui dit transformation digitale, dit présence des télécoms.

**Appui aux entreprises**

**Bilan provisoire de la phase transitoire du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises**

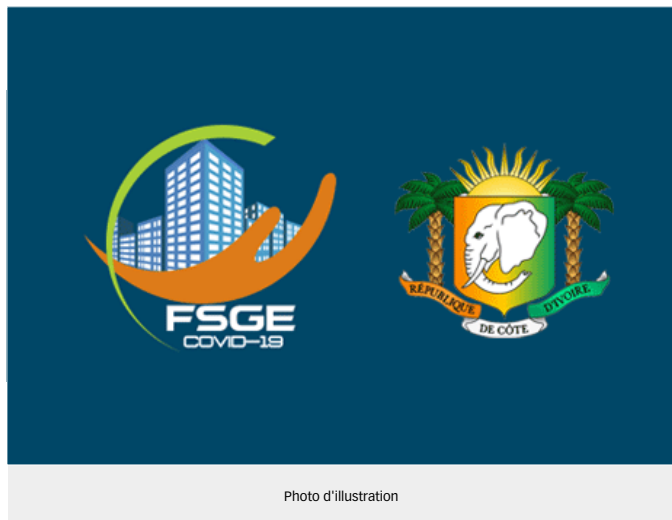


Photo d'illustration

Le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19) a été créé par l'Ordonnance n°2020-383 du 15 avril 2020, avec une dotation initiale de 100 milliards FCFA, en vue d'apporter un soutien financier aux Grandes Entreprises du secteur privé sur toute l'étendue du territoire national dont les activités ont été affectées négativement par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FSGE-COVID 19, le Cabinet Deloitte a été recruté, en vue d'assister le Comité de Gestion. Les travaux de proposition de l'opérationnalisation du Fonds par le Cabinet Deloitte nécessitant une mise en œuvre d'un mois, une période transitoire équivalente dotée d'une enveloppe de 10 milliards a été lancée depuis le 14 mai 2020.

Durant cette phase, un seul produit est offert aux bénéficiaires : un prêt direct de la BNI

- Objet : financement du Besoin en Fonds de Roulement
- Taux d'intérêt maximum : 3 %
- Durée : entre dix-huit (18) et trente-six (36) mois
- Remboursement du capital et paiement des intérêts : à compter du 31 janvier 2021

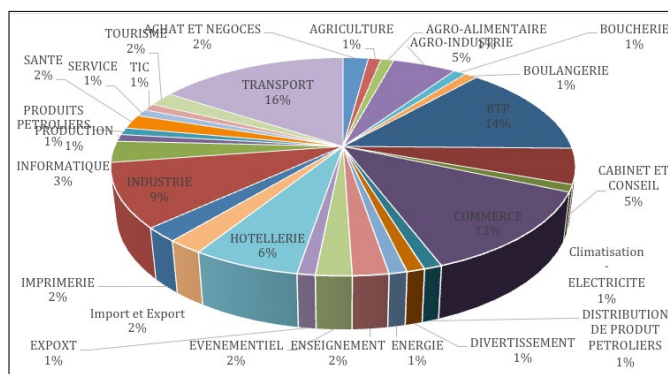
**Le bilan au 30 mai était le suivant :**

- 90 demandes enregistrées sur la plateforme pour un montant total de 99,1 milliards F CFA.
- La répartition sectorielle des demandes fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises de transports (16%), suivi de l'industrie (15%), des BTP (14%) et du commerce (13%)

Situation des dossiers analysés par le Secrétariat Exécutif

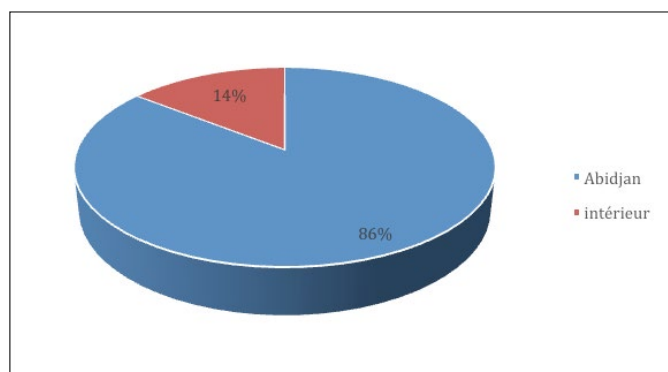
- dix (10) dossiers examinés par le Secrétariat Exécutif :
  - six (6) dossiers validés par le Comité de Gestion
  - quatre (4) autres dossiers approuvés pour un montant de 1 392 719 330 F CFA
- Nombre de dossiers en cours d'instruction : 16 (50%)
  - Nombre de dossiers complets : 05
  - Nombre de dossiers en attente d'informations complémentaires (données financières) : 11

**Point des demandes enregistrées sur la plateforme**



Source: Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID 19

**Répartition géographique des demandes d'appui**



Source: Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID 19

**Au 12 juin 2020, 156 dossiers** ont été enregistrés dans la plateforme en ligne. L'objectif que visent les membres du Comité de Gestion est d'en analyser une dizaine le lundi 15 juin 2020, au cours de ce qui risque d'être la dernière réunion de la phase transitoire. Le Mercredi 17 juin, le Ministre de l'Economie et des Finances procédera à la remise des chèques des dossiers déjà approuvé et cela se passera à la Maison de l'Entreprise.

## Appui aux entreprises

### Fonds de soutien aux Entreprises : vers l'adoption de nouveaux critères ?



M. Stéphane Aka-Anghui échange avec les adhérents sur le fonds de soutien aux entreprises

Dans le cadre de l'opérationnalisation des Fonds de Soutien aux Entreprises et avec l'appui de la Société Financière Internationale (SFI), le Gouvernement ivoirien a recruté des cabinets pour l'assister dans la mise en œuvre de ces Fonds. En attendant, le dispositif a fonctionné sur une période transitoire d'un mois à compter du 14 mai 2020, à partir des critères proposés par les Comités de Gestion et approuvés par le Gouvernement.

Aujourd'hui, et en ce qui concerne les Grandes Entreprises, le cabinet Deloitte a fait des propositions qui ont été transmises à tous les membres du Comité de Gestion pour observations. A son tour, la CGECI a sollicité l'avis de certains de ses membres, notamment ceux qui ont en leur sein des grandes entreprises.

Notons que le projet de rapport prévoit que les banques pourront elles aussi, en plus de la BNI, prêter aux Grandes Entreprises. Cette nouveauté par rapport à la phase transitoire peut permettre d'alléger la liste des pièces à fournir et accélérer le traitement des dossiers par le Comité de Gestion du Fonds et son Secrétariat Exécutif.

Muni donc de la position du patronat, le Directeur Exécutif de la CGECI, M. Stéphane AKA-ANGHUI, a pris part aux différentes réunions du Comité de Gestion tenues au Ministère de l'Economie et des Finances. Les principales observations de la CGECI portent sur :

- ▶ L'éligibilité de toutes les entreprises impactées par la COVID-19, quels que soient leurs secteurs d'activité et leur taille
- ▶ La difficulté à fixer un taux unique quel que soit le secteur pour apprécier le niveau de baisse d'activités ;
- ▶ Les documents à fournir pour prouver ou non que les entreprises sont en règle avec les Administrations fiscale et sociale ;
- ▶ La gouvernance et le fonctionnement à moindre coût du dispositif, impliquant nécessairement d'autres banques que la BNI ;
- ▶ les engagements à prendre par l'entreprise en termes de préservation de l'emploi et les éventuelles sanctions auxquelles elle s'expose en cas de non-respect desdits engagements..

Sur ces différents points, la CGECI a défendu ses positions et fait des propositions. Nous osons croire que les résultats définitifs qui seront adoptés seront conformes à nos attentes afin que les entreprises puissent bénéficier pleinement du FSGE-COVID-19.

Dans tous les cas, une fois adoptés, les critères d'éligibilité feront l'objet d'une large communication auprès du secteur privé, notamment en ce qu'ils auront de différents par rapport au dispositif transitoire qui a été sollicité par près de 156 grandes entreprises et qui est sensé s'achever le 15 juin 2020.



<http://www.fsge.gouv.ci/>

## Appui aux entreprises

### COVID-19 : Soutien des filières fruitières ivoiriennes



Photo d'illustration

#### Contexte

Les filières fruitières (ananas, bananes, mangues) sont caractérisées par la production et l'exportation de produits frais sur le marché international dont une infime partie (banane et ananas) est destinée au marché sous-régionale (Burkina-Faso, Mali, Niger).

En termes de performance, les filières fruitières représentent entre 3,5 % et 4 % du PIB. Elles sont gérées par trois organisations faitières (OCAB, OBAMCI, INTER-MANGUE reconnues par l'Etat de Côte d'Ivoire). L'OCAB et l'OBAMCI sont des membres directs de la CGECI.

Ces filières fruitières déjà fragilisées sur le marché international par les producteurs latino-américains sont affectées par les effets de la pandémie de la COVID-19.

L'objectif assigné au Plan de soutien des filières fruitières est de maintenir la productivité et la compétitivité des entreprises par la mitigation des difficultés liées à la Covid-19.

De manière générale, lesdites filières ont rencontré les problèmes suivants :

- **au niveau de la production**, il a été relevé une réduction du planting d'environ 40% liée aux difficultés d'importation de vitroplants, d'engrais et d'emballage ainsi qu'à l'augmentation de la masse salariale de 20 à 25%, liée à l'application des mesures barrières ;

- **sur le plan commercial**, on prévoit, en fonction de la spéculation, une perte comprise entre 20 % à 65 % due à l'annulation de plusieurs contrats (Europe, Maghreb et Afrique du Sud) et aux difficultés d'accès aux marchés sous-régionaux en raison de la fermeture des frontières ;
- **sur le plan fiscal**, on a noté la lourdeur administrative dans le remboursement des crédits TVA malgré l'aménagement de la procédure réduite à 10 jours au plus.

La répartition des appuis de 10,5 milliards FCFA reçus sur un besoin estimé de 27, 824 milliards FCFA des filières fruitières est la suivante :

#### 📍 Filière banane

En 2019, 450 000 tonnes de bannes dessert ont été exportés, faisant de la Côte d'Ivoire, le premier pays des exportateurs Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP). **L'appui apporté à la filière banane est de 4,5 milliards F CFA.**

#### 📍 Filière ananas

En 2019, la Côte d'Ivoire a exporté environ 35 000 tonnes d'ananas. **La filière ananas a reçu un appui d'un (1) milliard de F CFA.**

#### 📍 Filière mangue

En 2019, la Côte d'Ivoire a exporté 33 000 tonnes de mangue, et devient ainsi le troisième fournisseur du marché européen après le Pérou et le Brésil. Plus de 6,3 milliards FCFA ont été distribués à près de 6 000 producteurs villageois durant le même année. **La filière mangue a bénéficié d'un appui de cinq (5) milliards de F CFA.**

**Au total, pour la relance des filières fruitières ivoiriennes**, les faitières et interprofession seront chargées de la coordination, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des appuis de 10,5 milliards FCFA reçus du Conseil Présidentiel.

Aussi, **un Comité de suivi** avec des représentants du MINADER, de la faitière, du Ministère de l'Economie et des Finances sera mis en place. **Un cabinet d'audit, recruté par la faitière**, devra vérifier mensuellement l'effectivité des actions menées.

Plaidoyer

## Pour une accélération du paiement des dettes intérieures de l'Etat



Photo d'illustration

En vue de soulager la trésorerie des entreprises impactées par la COVID-19, la CGECI avait préconisé, dans la matrice des préoccupations transmise au Gouvernement, une mesure portant sur le paiement des dettes intérieures des entreprises par l'Etat, notamment les entreprises du BTP et les établissements privés fermés dès le début de la crise sanitaire.

Sur ce sujet, le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly, a annoncé le 31 mars 2020, que l'Etat « continuera, malgré la crise, le paiement de la dette intérieure, notamment aux entreprises des sous-secteurs sinistrés du fait de la crise, en privilégiant les factures inférieures à 100 millions FCFA pour atteindre le maximum d'entreprises, en particulier les PME et les TPE ».

Tout en se réjouissant de cette mesure, le Patronat ivoirien a estimé que le risque en privilégiant les factures inférieures à 100 millions, était de faire grossir la dette des Grandes entreprises. Or, en payant les dettes de ces dernières, cela aura un impact positif sur les PME avec qui elles sous-traitent.

Pour ce qui est de l'enseignement privé, la CGECI a demandé la réactivation du Comité de suivi des paiements des arriérés et des frais d'écolage

mis en place en décembre 2019 par la Primature et présidé par le Conseiller Spécial du Premier Ministre chargé de l'éducation-formation. Des paiements ont effectivement été faits en avril 2020 comme annoncé par le Payeur Général des Services Généraux des Administrations Publiques, au cours d'une réunion du Comité paritaire technique (CPT) tenue le 8 mai 2020.

Ainsi, en Avril 2020, un décaissement de 76 milliards FCFA a été effectué avec :

- ▶ **32 milliards FCFA** au compte des fournisseurs de l'Etat dont les créances sont inférieures à 100 millions FCFA
- ▶ **22 milliards FCFA** payés aux fournisseurs dont la dette est supérieure à 100 millions de FCFA ;
- ▶ **22 milliards FCFA** au titre de la dette école des établissements privés.

A la date du 8 Mai, il a été décaissé la somme de 63 milliards FCFA dont :

- ▶ **32 milliards FCFA** pour les fournisseurs de l'Etat et ses démembrements
- ▶ **31 milliards FCFA** pour la dette école.

A ces deux secteurs, sont venus s'ajouter des créances particulières des entreprises. Il s'agit notamment des créances des sociétés de sécurité privée sur le Trésor public et les créances des entreprises sur certaines entreprises à participation publique.

La CGECI avait à ce niveau milité pour que le Fonds des grandes entreprises puisse racheter ces créances mais aux dernières nouvelles, l'Etat semblait opter pour une autre solution. Dans tous les cas, le Patronat plaide pour une accélération des opérations afin que les entreprises puissent entrer en possession des fonds dûs en cette période difficile.



**STOP**  
COVID-19

La **CGECI** vous accompagne  
face au **COVID-19**

Pour plus d'informations,  
rendez-vous sur la page

[cgeci.com/coronavirus](https://cgeci.com/coronavirus) ▶



## Plaidoyer

### Crédit de TVA : la régie de remboursement des crédits s'essouffle



M. Adama COULIBALY, Ministre de l'Économie et des Finances

Le Ministre de l'Économie et des finances a reçu en audience le 11 juin 2020 le Président de la CGECI, M. Jean-Marie ACKAH accompagné de M. Dominique TATY, Président de la Commission Juridique et Fiscale de la CGECI et de Mme Rose DON-MELLO, Directrice Exécutive de l'Union Générale des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (UGECI).

Le Président de la CGECI avait sollicité cette audience pour échanger avec le Ministre sur la question du remboursement des crédits de TVA.

En effet, lors de son annonce du 31 mars 2020, le Premier Ministre avait annoncé le traitement et le remboursement accéléré des crédits de TVA, pour soulager la trésorerie des entreprises en cette période de crise sanitaire.

Depuis cette annonce, il a été observé un afflux de dossiers auprès de l'Administration publique et quelques efforts dans le remboursement dans des délais raisonnables.

Mais le constat est que depuis quelques temps la Régie de remboursement n'est plus suffisamment approvisionnée. Les restes à payer aux entreprises s'élevaient à 31 117 820 076 FCFA, à fin mai 2020.

Les parties ont retenu que les causes de ce déficit d'approvisionnement de la régie, qui reçoit 12% de la TVA collectée par les Administrations fiscales et douanières devraient être rapidement recherchées. La CGECI a souhaité que les solutions envisagées, puissent prendre en compte l'apurement total des crédits en cours et la recherche de moyens pour garantir la disponibilité des recettes de la régie, si la situation est due à une baisse de la consommation du fait de la situation de la COVID-19.

## Lutte contre la COVID-19

### Communiqué du Conseil National de Sécurité du Jeudi 11 juin 2020

Une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS) a eu lieu le 11 juin 2020. Cette séance a permis d'examiner l'évolution de la maladie à Coronavirus dans notre pays. Prenant en compte le rapport du Comité Scientifique et après analyse, le Conseil National de Sécurité décide, et ce jusqu'au mardi 30 juin 2020 :

- du maintien de l'état d'urgence ;
- du maintien de la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes ;
- du maintien de la fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle ;
- du maintien de l'isolement du Grand Abidjan, en renforçant le contrôle aux entrées/sorties et en sanctionnant les cas de violation ;
- du maintien de l'interdiction des rassemblements de population, au-delà de 200 personnes pour l'intérieur du pays ;
- du maintien de l'interdiction des rassemblements de

population à Abidjan, dont le maximum autorisé est dorénavant réduit de 200 à 50 personnes ;

- du suivi sanitaire systématique de toute personne venant de l'extérieur du pays ;

#### Le Conseil National de Sécurité a également décidé :

- de la réquisition de capacités d'hébergement additionnelles dans le Grand Abidjan, en vue de l'isolement des patients souffrant de formes asymptomatiques ou légères ;
- de l'installation de capacités de prise en charge des formes légères, sévères et des cas contacts à l'intérieur du pays, prioritairement dans les villes de Bouaké, Korhogo, Abengourou, San Pedro, Man et Daloa avant la fin du mois de juin 2020 ;
- du renforcement du contrôle de l'obligation de port du masque, notamment par la sensibilisation communautaire et la répression, en raison de la non-application par la majorité des mesures barrières et de distanciation physique.

**Dialogue social**

## Les négociations entre employeurs et travailleurs achoppent sur la question de l'interdiction du licenciement économique

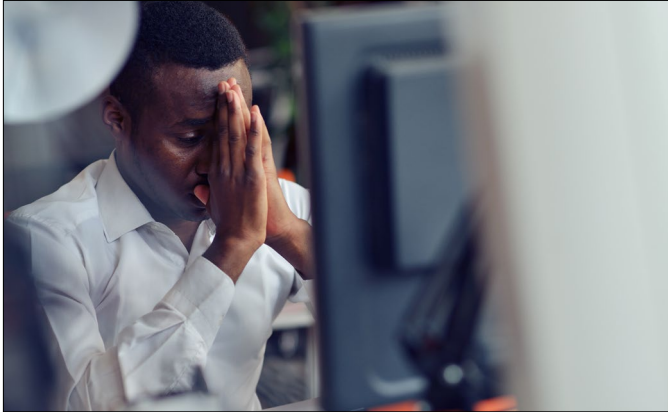


Photo d'illustration

Dans le 8<sup>ème</sup> numéro de la veille du Patronat, nous vous informions que le débat sur l'interdiction par le Gouvernement ivoirien des licenciements pour motif économique au sein des entreprises se poursuivrait entre les partenaires sociaux membres de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC).

La rencontre sur le sujet s'est tenue le mercredi 10 juin 2020, de 10h à 14h, à la CGECI.

Au terme de quatre heures de discussions, les collèges Employeurs et Travailleurs ne sont malheureusement pas parvenus à un compromis.

Les travailleurs soutiennent qu'il est urgent que les licenciements pour motifs économiques soient interdits sur toute la période de la COVID-19, motif pris de ce que certains employeurs peu respectueux de la législation sociale et des droits des salariés profiteraient de cette situation pour licencier abusivement des travailleurs.

Ils s'appuient également sur le fait que les fonds de soutien aux entreprises visent non seulement à préserver l'outil de production mais aussi et surtout à maintenir les emplois.

Cependant, pour le collège des Employeurs, l'interdiction des licenciements pour motifs économiques au sein des entreprises, constituerait une immixtion de l'Etat dans la gestion des entreprises privées. Or, le principe de la libre gestion de l'outil de production par le chef d'entreprise est un droit fondamental pour ce dernier au même titre que le droit de grève l'est pour le travailleur.

En outre, le collège des Employeurs estime que les statistiques actuelles de la Direction Générale du Travail font plus état de cas de chômages techniques, et ne militent donc pas en faveur d'une telle mesure dénuée de tout fondement légal.

Par ailleurs, l'objectif visé par les travailleurs ne serait pas atteint car les mesures auraient plus pour effet d'impacter les entreprises citoyennes en difficulté que de contraindre quelques chefs d'entreprises isolés et exerçant dans l'informel de respecter la loi.

Enfin, adopter une telle disposition enverrait de la part du Gouvernement un mauvais signal aux investisseurs étrangers, au Bureau International du Travail (BIT) et aux institutions financières internationales (Banque Mondiale, FMI) qui ont salué le caractère libéral de la loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail.

Les positions de la CGECI qui ont été soutenues lors de la réunion du Comité Technique Paritaire COVID-19 Etat/Secteur Privé seront défendues auprès de toutes les instances publiques.



La **CGECI** vous accompagne  
face au **COVID-19**

Pour plus d'informations,  
rendez-vous sur la page

[cgeci.com/coronavirus](https://cgeci.com/coronavirus)

## Emploi

### Enquête : Impact de la COVID-19 sur les emplois



selon l'enquête de l'INS, près de 131.000 personnes risquent de perdre leur emploi d'ici la fin de l'année

Depuis l'apparition du premier cas de la pandémie de COVID-19 en Côte d'Ivoire, la dégradation de la situation économique, sociale et environnementale a connu une accélération avec son corollaire de réduction drastique de l'activité économique, de fermeture d'entreprises et surtout de perte de revenus et d'emplois pour des milliers de travailleurs et travailleuses.

Pour faire face aux conséquences de la crise ainsi née, le Gouvernement a pris une série de mesures pour assurer le maintien de l'activité économique et permettre aux populations notamment les plus vulnérables de ne pas tomber dans l'indigence. A cet effet, plusieurs fonds de soutien ont été mis en place. Il s'agit : du fonds pour les Grandes Entreprises, du fonds pour les Petites et Moyennes Entreprises, du fonds pour les acteurs de l'économie informelle et du Fonds de Solidarité pour les populations vulnérables.

S'il est vrai que ces mesures ont été saluées par l'ensemble des acteurs, il faut reconnaître, à

l'origine, qu'elles n'ont pas intégré la problématique des travailleurs du secteur privé qui subissent également les conséquences de la crise de la pandémie du COVID 19.

Grâce aux fruits du dialogue social, le gouvernement a consenti d'accorder sur la période de mars à avril 2020, une aide aux 25 milles travailleurs en chômage technique et 166 autres, ayant fait l'objet de licenciement pour raison économique.

Cependant pour mieux apprécier l'étendue de l'impact de cette crise sur les activités des entreprises formelles, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale a initié une enquête nationale. A cet effet, un questionnaire consolidé avec la participation des partenaires sociaux a été mis en ligne auprès des entreprises.

La Confédération Générales des Entreprises de Côte d'Ivoire qui a fait une large diffusion de ce questionnaire auprès de ses membres, invite ces derniers à le renseigner. A cet effet, la CGECI a convaincu le Ministère en charge de l'Emploi de poursuivre cette enquête jusqu'au 30 juin 2020, afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprise d'y participer.

En effet, dans la lutte contre cette pandémie, notre responsabilité est double. D'une part, celle de préserver l'activité économique et d'autre part, celle de nous préoccuper de l'impact sur l'emploi des difficultés que rencontrent les entreprises. Et on le voit dans les discussions à la CIPC, l'impact de la crise sur les emplois fait l'objet de débats sur le licenciement économique alors que les entreprises n'ont pas beaucoup eu recours à cette pratique. L'occasion est belle de le prouver (<https://enketo.ona.io/x/#/VF9DNqH>)

La **CGECI** vous accompagne  
face au **COVID-19**

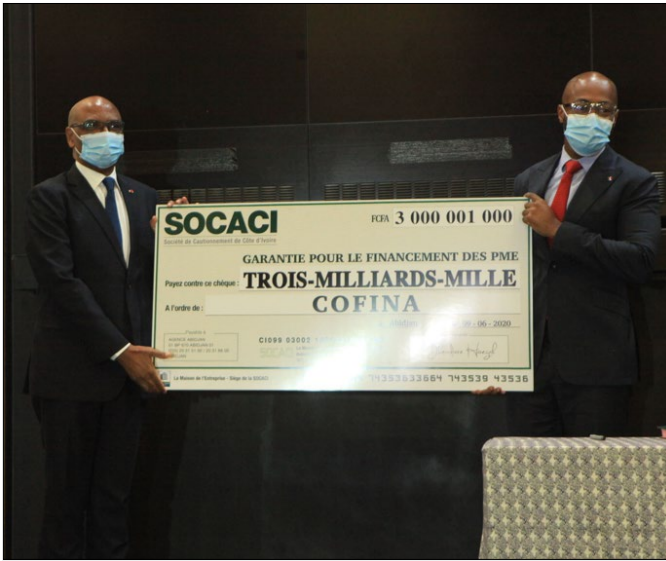
Pour plus d'informations,  
rendez-vous sur la page

[cgeci.com/coronavirus](https://cgeci.com/coronavirus)



**Actualité de la semaine**

**Un partenariat entre SOCACI et COFINA scellé autour d'une enveloppe de 18 milliards FCFA (soit 6 fois le montant du prêt de la SOCACI à COFINA) dédiée au financement des PME**



Remise de chèque entre le Président de la CGECI, M. Jean-Marie ACKAH et M. Jean-Luc KONAN, PDG de COFINA

Créée en 2015 avec un capital de 5 milliards, la Société de Cautionnement de Côte d'Ivoire (SOCACI) est une société anonyme détenue majoritairement par la CGECI. Son Conseil d'Administration est composé de cinq (05) membres :

- ▶ Me Théodore HOEGAH (Président) et M. Stéphane AKA-ANGHUI pour le compte de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI),
- ▶ Dr. Joseph BOGUIFO Président de la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME),
- ▶ Mme Sophie OYOUROU de l'Union Ivoirienne des Professions Libérales (UNIPL)
- ▶ M. Lolo DIBY Président de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Côte d'Ivoire (FNIH-CI)

La SOCACI a pour objet principal la facilitation de l'accès des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries (PME et PMI) ivoiriennes

au financement, par la fourniture de garanties. Afin de concrétiser l'objectif qui a soutenu la création de cette société, à savoir aider les entreprises dans leurs démarches de recherche de financement, la Compagnie Africaine de Crédit (CAC) a été sélectionnée suite à une procédure d'appel d'offres initié par la SOCACI. Il faut dire que la proposition du Groupe de mésofinance Compagnie Financière Africaine (COFINA) était alléchante puisqu'elle proposait, d'une part d'octroyer aux PME six (6) fois plus que ce que la SOCACI lui mettrait à disposition, et d'autre part de rémunérer le fonds jusqu'à hauteur de 7%. Cette proposition a ensuite été entérinée par le Conseil d'Administration de la CGECI en janvier 2020.

La cérémonie de signature de la convention de partenariat entre les deux structures a eu lieu le mardi 9 juin 2020 à la Maison de l'Entreprise. Le Président Hoegah a, à cette occasion, comparé ce partenariat entre la SOCACI et la filiale du Groupe COFINA, à un mariage. Vu les atouts indéniables que présentait la Compagnie Africaine de Crédit (CAC) CAC, le marié a bien voulu payer une dot de 3 milliards FCFA. Cette dernière a été remise symboliquement par le Président du Patronat ivoirien, en sa qualité de chef de la famille du marié, au père de la mariée, à savoir M. Jean Luc Konan, PDG de COFINA.

Un mariage qui rendra sans aucun doute heureux les Petites et Moyennes Entreprises, puisque c'est plus de 18 milliards qui pourrait leur être prêté. Parmi ces heureux, figureront notamment les membres des différents Administrateurs de la SOCACI : la CGECI, la FIPME; l'Union Ivoirienne des Professions Libérales (UNIPL) et la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Côte d'Ivoire (FNIH-CI).

En plus de l'accompagnement financier des PME et TPE ivoiriennes durant une période d'environ 5 ans, le Groupe COFINA s'est aussi engagé à accompagner la SOCACI à mettre en place, à terme, son propre Fonds de Garantie.



De la g. vers la d., M. Fama TOURE - Pdt CCI-CI, Me Théodore HOEGAH - PCA SOCACI, M. Jean-Marie ACKAH - Pdt CGECI, M. Jean-Luc KONAN - PDG COFINA, Dr BOGUIFO - Pdt FIPME, M. Didier LOGON DG de CAC, M. Daouda COULIBALY - Pdt APEFCI



Echanges de paraphœurs entre Me Théodore HOEGAH PCA de SOCACI et M. Didier LOGON DG de CAC

**Actualité de la semaine**

**La CGECI a présenté officiellement les résultats de son enquête sur l'impact de la COVID-19 sur les entreprises**

La Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a jugé « opportun et nécessaire, après 45 jours » à compter de la date officielle du premier cas confirmé de COVID-19 en Côte d'Ivoire, de mener une enquête sur l'impact de la pandémie sur les activités des entreprises. La présentation des résultats de cette enquête a été faite le 11 juin 2020 à la Maison de l'Entreprise par Mme Désirée Amon Menin, Responsable Etudes et Statistiques à la Direction des Commissions, Etudes et prospective (DCEP). C'était à l'occasion d'une cérémonie organisée à cet effet en présence du Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah, du Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS) M. Doffou N'Guessan Gabriel, de Mme Koné Kouassi Gertrude, Directrice Exécutive de UNETEL et de M. Hamed Traoré, Directeur Exécutif du GIBTP.

Au cours de son mot de bienvenue, M. Stéphane Aka-Anghui, Directeur Exécutif de la CGECI, a fait savoir que la production de données statistiques faisait partie de la stratégie 2020-2022 du patronat ivoirien. Il a ajouté que les résultats de cette étude visent à permettre aux membres de l'Organisation patronale et aux Ivoiriens de « mieux apprécier

la situation et de prendre des décisions justes en connaissance de cause ».

Cette étude a été menée pendant deux semaines et sa présentation a été suivie en présentiel par une trentaine de personnes et par plus de 600 internautes via la page Facebook de la CGECI (<https://www.facebook.com/PatronatIvoirien/>).

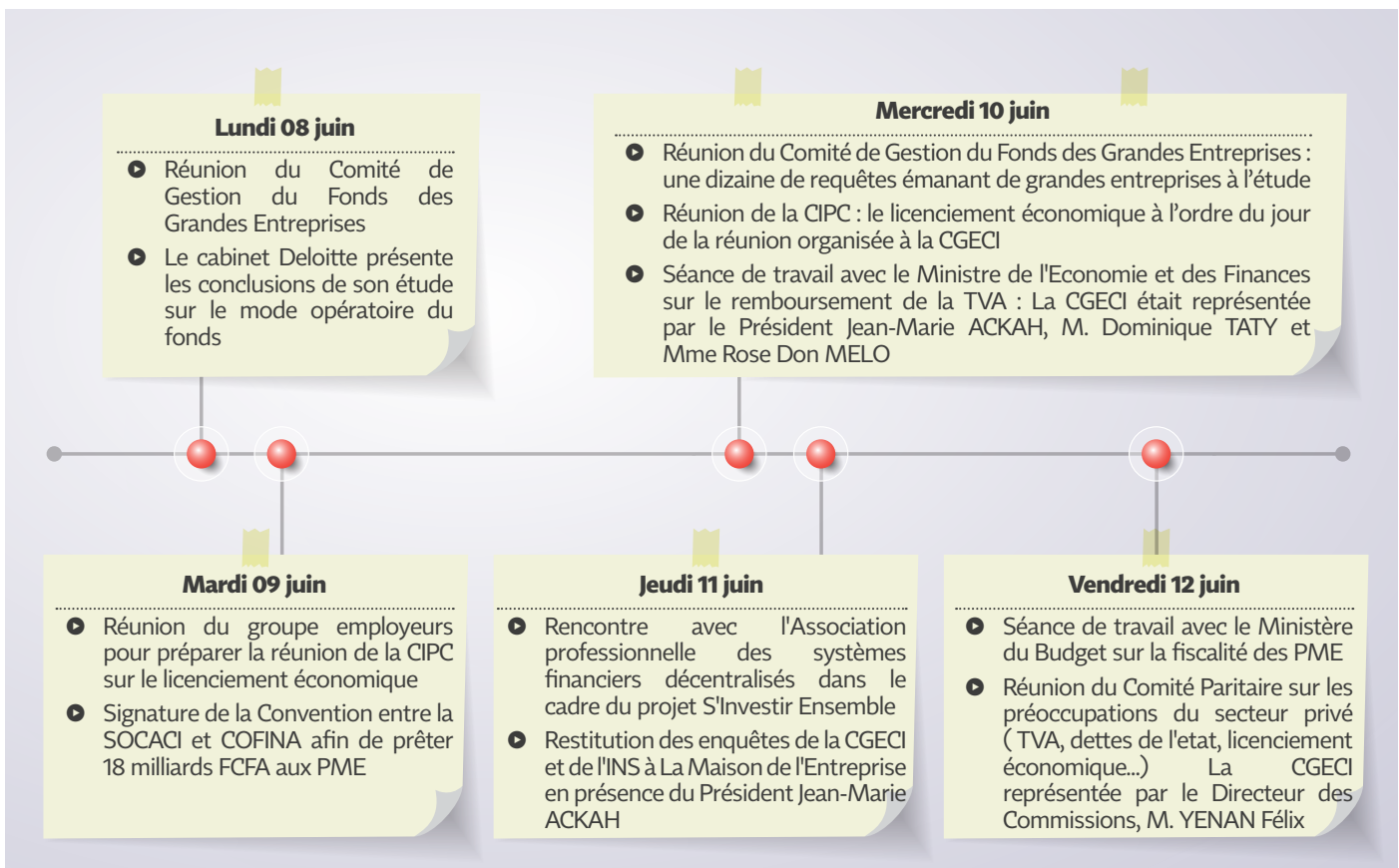
A la suite de Mme AMON, le sous-Directeur du répertoire et des Enquêtes de l'INS, M. Franck-Hervé AKAFFOU a présenté pour sa part les résultats de l'enquête menée par son Institution sur l'impact de la crise sanitaire causée par la COVID-19 sur les entreprises des secteurs formel et informel et sur les ménages. Les données de ces trois études ont été rendue publiques le 29 mai et ensuite diffusées par la CGECI à ses membres.

A l'issue des deux présentations, les échanges, notamment avec le Directeur Exécutif de la CGECI et le Directeur Général de l'INS ont porté sur : la périodicité de l'enquête de l'INS ; la suite à donner à l'enquête de la CGECI ; l'importance d'alléger les impôts pour les entreprises les plus impactées par la COVID-19; et l'impact de la COVID sur les secteurs des Telecoms et des TIC.

**Similitudes entre l'enquête menée par la CGECI et celle de l'INS**

TENDANCES	STATISTIQUES - CGECI	STATISTIQUES - INS
Baisse du chiffre d'affaires	Baisse du chiffre d'affaires entre 25 et 50 %	Baisse de l'activité économique annuelle de 26,2% par rapport à 2019
Impact de la crise sur les PME	15% des PME affirment que la crise a déjà entraîné la fermeture de leurs entreprises	Les PME sont beaucoup plus affectées par les effets pervers de la pandémie que les grandes entreprises du secteur moderne
Impact sur l'organisation du travail par ordre d'importance	Réduction de l'activité (87%) - arrêt des activités (24%)	Réduction de l'activité (63%)-arrêt des activités (43%)
Paiement des taxes et impôts	37% des entreprises ont eu recours au report des paiements des impôts, taxes et versements forfaitaires	La moitié des chefs d'entreprise souhaite l'annulation du paiement des taxes et impôts pendant la période de crise COVID-19
Fonds de soutien au secteur privé	La quasi-totalité des entreprises interrogées envisagent de solliciter les fonds de soutien mis en place par le gouvernement (97% des PME et 83% des GE)	La quasi-totalité des entreprises apprécient l'aide du fait de l'impact positif de ce dernier sur la production, le chiffre d'affaires, les charges et le profit

**Brèves & Circulaires**



Depuis Avril 2020, nous avons partagé 91 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises... dont quatre (4) cette semaine.

**CGECI "Le Patronat Ivoirien"**  
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

NOTE CIRCULAIRE N°406/06-20 Abidjan, le 05 mai 2020

**DGI PRÉPARATION DE L'ANNEXE FISCALE 2021**

**A L'ATTENTION :**

- > Des Groupements Professionnels & Associations
- > Des Entreprises membres

Mesdames, Messieurs,

---

**CGECI "Le Patronat Ivoirien"**  
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

NOTE CIRCULAIRE N°407/06-20 Abidjan, le 08 Juin 2020

**SIGNATURE DE CONVENTION SOCACI - COFINA**

**MARDI 09 JUI 2020 > DE 11H A 11H30 I À LA MAISON DE L'ENTREPRISE**

**A L'ATTENTION :**

- > Des membres du Bureau Exécutif,

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes conviés à prendre part à la cérémonie de signature de la convention de partenariat, le mardi 09 juin 2020 de 11h à 11h30 à la Maison de l'Entreprise.

**CGECI "Le Patronat Ivoirien"**  
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

NOTE CIRCULAIRE N°408/06-20 Abidjan, le 09 Juin 2020

**RÉSULTAT L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES ENTREPRISES: RESTITUTION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE LA CGECI**

**JEUDI 11 JUI 2020 > À PARTIR DE 15H I À LA MAISON DE L'ENTREPRISE**

**A L'ATTENTION :**

- > Du Conseil d'Administration,

**CGECI "Le Patronat Ivoirien"**  
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

NOTE CIRCULAIRE N°409/06-20 Abidjan, le 09 Juin 2020

**DOUANES IVOIRIENNES RÉAMÉNAGEMENT DES DÉLAIS DE ROUTES DES MARCHANDISES EN TRANSIT ENTRE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE ET LE BURKINA FASO**

**A L'ATTENTION :**

- > Des Associations Professionnelles et Groupements,
- > Des Entreprises Membres,

Mesdames, Messieurs,

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT  
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 2020/09 - IMPRIMERIE D'ÉTAT - 09 JUIN 2020

Les quatre (4) dernières notes diffusées aux adhérents.

**Bonnes pratiques**

**FONDAMENTAUX EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

La prévention des risques professionnels, c'est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail. Il s'agit d'une obligation réglementaire qui s'impose à l'employeur et dont les principes généraux sont inscrits dans le Code du travail.

Elle s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale des entreprises, visant à réduire les risques d'accidents du travail, les maladies professionnelles et à en limiter les conséquences humaines, sociales et économiques.

Afin d'assumer cette responsabilité et répondre à l'obligation de résultat qui lui est faite, l'employeur doit pouvoir adapter la démarche de prévention à la nature de l'activité et à l'organisation propres à l'entreprise, mais aussi anticiper ses évolutions.

Connaitre les fondamentaux de la prévention, s'appuyer sur des valeurs et s'inspirer de bonnes pratiques, permet de progresser et d'intégrer une démarche d'amélioration continue à la prévention des risques professionnels dans la vie de l'entreprise.

La prévention des risques professionnels est un enjeu majeur pour l'entreprise. Elle nécessite en premier lieu un engagement et une volonté politique forte au sein même de l'entreprise.

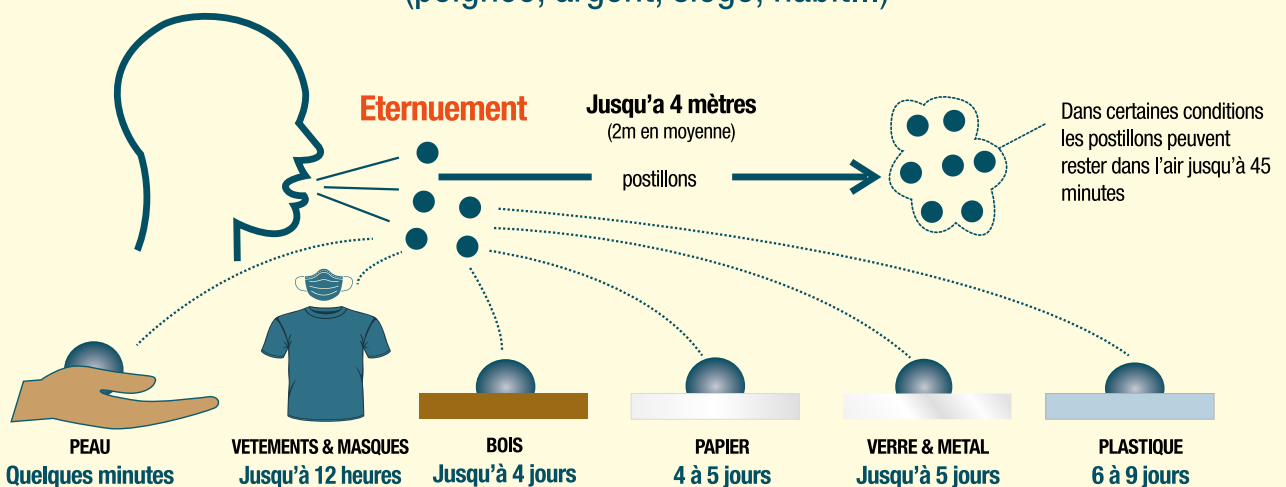
Chacun à son niveau dans l'entreprise (employeur, représentant du personnel, chargé de prévention ou salarié) est directement concerné. La démarche est guidée par :

- ▶ les principes généraux du Code du Travail qui introduisent une même démarche de prévention applicable à tous les risques et permettent de guider l'action (comme par exemple l'élimination des risques à la source, la protection collective ou l'adaptation du travail à l'homme),
- ▶ des valeurs essentielles (respect des personnes, transparence dans la mise en œuvre de la démarche de prévention et dialogue social),
- ▶ des bonnes pratiques de prévention.

Tous ces éléments constituent le socle d'une culture de prévention qui doit être largement partagée au sein de l'entreprise.

**COVID-19**

**Temps de survie du virus sur les surfaces**  
(poignée, argent, siège, habit...)



**Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées**

**Entreprises citoyennes**

**Les entreprises se mobilisent pour faire des dons**

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement ivoirien, à des structures sanitaires et à des entreprises

afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un neuvième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.



Le DG de SIFCA, M. Pierre Billon, remet des tests COVID-19 à la Directrice de l'Institut Pasteur



Endeavour Mining apporte un soutien de 800 millions FCFA à la Côte d'Ivoire



La société Contractor, entreprise de construction spécialisée dans le Génie Civil et le BTP, a offert au personnel soignant du CHU de Treichville 15 respirateurs portatifs



Les entreprises Topex agro-élevage développement et Diaby Lassana Import- Export et divers (Dlied) ont fait don de 50 000 masques repartis entre le Ministère de l'Agriculture et du Développement durable les paysans



Don de vivre et non-vivre de PFO Africa au Gouvernement remis à la Direction générale de la décentralisation au Plateau



la Fondation SIFCA a initié, en collaboration avec le Centre de création et d'innovation YOP.Crealab, un vaste programme de formation à la confection de masques, de savons liquides, de gels et de solutions hydroalcooliques



**Entreprises citoyennes**



Satguru Travels, une entreprise indienne, spécialisée dans le domaine des agences de voyages, en partenariat avec l'Ong Cœur à Cœur, a procédé à la remise de 500 kits alimentaires à 19 familles de l'ex-Cité Ran (Zone 4) et 13 photographes accrédités au service mariage de la mairie de Marcory



Ecobank Côte d'Ivoire a mis en place la gratuité des frais sur certaines transactions relativement à la crise sanitaire causée par la COVID-19



Don de Les Grands Moulins d'Abidjan (GMA) au Ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté.



La microfinance Credit Access lance une campagne de don de sang pour « sauver des vies »



Azito O&M offre des équipements à l'Orphelinat de Bingerville



Le Groupe Afrique Gold, opérateur des mines d'or de Bonikro et Hiré, dans le département de Divo, a livré la seconde vague de ses dons en vivres et non vivres aux populations vulnérables de la sous-préfecture de Hiré



## "Le Patronat Ivoirien"

**27**  
Groupements  
et Associations

**+ de 3500**  
Entreprises

**+ de 18 000**  
Milliards de chiffre  
d'affaires

**+ de 300 000**  
emplois

**+ de 80%**  
de contribution  
aux recettes de l'Etat

### AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE



### CONSEIL & FORMATION



### FINANCE & SERVICES



### BTP



### INDUSTRIE & ENERGIE



### TÉLÉCOMS & TICs



## GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI



**ANESPLACI**  
Association Nationale des Etablissements  
Scolaires Privés Laïcs de Côte d'Ivoire  
Président  
**Guy Landry DIETI**  
Tél.: 22 52 46 73



**APBEFCI**  
Association Professionnelle des Banques  
et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire  
Président  
**Daouda COULIBALY**  
Tél.: 20 32 20 08 / 20 32 68 42



**APCI**  
Association Professionnelle  
des Pétroliers de Côte d'Ivoire  
Président  
**Diakité Coty IBRAHIM**  
Tél.: 20 21 42 43



**APEX-CI**  
Association pour la Promotion des Exportations  
de Côte d'Ivoire  
Directeur Général  
**Guy M'BENGUE**  
Tél.: 20 30 25 30



**APCCI**  
Association des Producteurs de Ciments  
de Côte d'Ivoire  
Président  
**Xavier SAINT-MARTIN-TILLE**  
Tél.: 21 24 62 00



**ASACI**  
Association des Sociétés d'Assurance  
en Côte d'Ivoire  
Président  
**Saliou BAKAYOKO**  
Tél.: 22 48 81 12 / 27



**CCIFCI**  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie France Côte d'Ivoire  
Président  
**Jean-Louis LEGRAS**  
Tél.: 21 25 82 06



**CCILCI**  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire  
Président  
**Joseph KHOURY**  
Tél.: 21 26 22 12



**Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire**  
Présidente  
**Me Yolande FOLDAH-KOUASSI**  
Tél.: 20 32 11 47



**FEDERMAR**  
Fédération Maritime de Côte d'Ivoire  
Président  
**Vallasiné DIARRASSOUBA**  
Tél.: 21 22 08 06



**FENAPEPS-CI**  
Fédération Nationale du Patronat des Entreprises  
Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire  
Président  
**Edy KOULA**  
Tél.: 22 41 34 54



**FENEPLACI**  
Fédération Nationale des Etablissements  
du Privé Laïc de Côte d'Ivoire  
Président  
**FOFANA BANGALI**  
Tél.: 22 41 49 96 - 08 05 65 65



**FNISCI**  
Fédération Nationale des Industries  
et Services de Côte d'Ivoire  
Président  
**Joseph-Désiré BILEY**  
Tél.: 20 31 90 70



**GEPEX**  
Groupement Professionnel des Exportateurs  
de Café et de Cacao  
Président par intérim & Directrice Exécutive  
**Françoise Mariane BÉDIE**  
Tél.: 20 32 17 70



**GIBTP**  
Groupement Ivoirien du Bâtiment  
et des Travaux Publics  
Président  
**Philippe EPONON**  
Tél.: 22 43 77 91



**GIPAME**  
Groupement interprofessionnel automobiles,  
matériels et équipementiers)  
Président  
**Abdul Hussein BEDYOUN**  
Tél.: 21 75 03 41



**GNI**  
Groupement des Négociants  
Internationaux  
Président  
**Malick TOHE**  
Tél.: 21 35 63 26



**GOTIC**  
Groupement des Opérateurs du Secteur  
des Technologies de l'Information  
et de la Communication de Côte d'Ivoire  
Président  
**Patrick M'BENGUE**  
Tél.: 22 52 64 74



**GPP**  
Groupement Professionnel  
de l'Industrie du Pétrole  
Président  
**Amadou TOURE**  
Tél.: 20 33 32 57 / 20 33 32 58



**MPME**  
Mouvement des Petites  
et Moyennes Entreprises  
Président  
**Joseph AMISSAH**  
Tél.: 21 24 00 70



**OBAMCI**  
Organisation des Producteurs Exportateurs  
de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres  
Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire  
Président  
**Jean Marie KAKOU GERVAIS**  
Tél.: 20 33 19 81



**OCAB**  
Organisation centrale des producteurs-  
exportateurs d'ananas et de bananes  
Président  
**ELLOH VOSSO**  
Tél.: 20 25 19 72



**UGECI**  
Union des Grandes Entreprises industrielles  
de Côte d'Ivoire  
Président  
**Jean-Louis MENUJOUR**  
Tél.: 20 21 04 82



**UNEMAF**  
Union Nationale des Entreprises Agricoles  
et Forestières de Côte d'Ivoire  
Président  
**Tizé YORO BI**  
Tél.: 22 44 44 80



**UNIFBACI**  
Union Nationale des Industriels et Fabricants  
de Boissons Alcoolisées de Côte d'Ivoire  
Président  
**Dominique GALLI**  
Tél.: 21 35 55 53



**UNETEL**  
Union Nationale des Entreprises  
de Télécommunications  
Président  
**Ahmed Cisse**  
Tél.: 20 21 60 43



**UPESUP**  
Union Patronale de l'Enseignement Supérieur Privé  
Président  
**Dr Eiete AKA**  
Tél.: 22 42 90 65